

Appel à la **vigilance**

Direction de santé publique

Édition **26 août** 2026

Évolution de la situation épidémiologique de la rage animale au Québec

À l'attention des professionnels de la santé des urgences, des cliniques médicales, des équipes de prévention et contrôle des infections, aux pédiatres, et aux microbiologistes infectiologues des établissements de santé

Contexte

Cas de rage du raton laveur en Estrie, en Montérégie et au Centre-du-Québec

Depuis décembre 2024, une importante éclosion de rage du raton laveur sévit en Estrie et en Montérégie qui s'étend maintenant au Centre-du-Québec. Jusqu'à présent en 2026, plus de 200 cas ont été détectés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Deux cas ont également été signalés chez des animaux domestiques (chats). La situation évolue rapidement, ce qui amène des changements dans l'évaluation du risque.

L'outil d'[aide à la décision pour la gestion des expositions à risque de rage](#) est mis à jour continuellement pour prendre en considération ces changements. Cet outil essentiel à consulter pour aider dans la prise de décision sur la prophylaxie postexposition (PPE) contre la rage.

Au Québec, afin de limiter la transmission du variant de la rage du raton laveur entre les ratons laveurs et les autres mammifères, des opérations d'épandage d'appâts vaccinaux ont été réalisées dans les secteurs à risque de l'Estrie et de la Montérégie ainsi que dans les parcs de la région de Montréal. Ces opérations ont notamment eu lieu en 2024, 2025 et 2026.

Autres variants de la rage au Québec

Le risque de transmission de la rage par la chauve-souris est présent sur tout le territoire du Québec. De plus, le risque de rage du renard arctique existe dans le nord du Québec.

La [rage](#) est une maladie contagieuse et mortelle pouvant affecter tous les mammifères, y compris les humains et de nombreux animaux de compagnie. À noter que le dernier cas de rage humaine recensé au Québec remonte à octobre 2000 suite à une exposition à une chauve-souris.

Actuellement, aucun cas de rage du raton laveur n'a été diagnostiqué dans la région et pour 2026 aucun animal analysé en nécropsie n'a eu de résultat positif pour la rage. Au même titre que toutes les régions du Québec, la région demeure à risque concernant l'endémicité du virus chez la chauve-souris.

Recommandations

1. Utiliser l'[outil d'aide à la décision pour la gestion des expositions à risque de rage](#) lors de l'évaluation d'un usager ayant pu être exposé à un animal domestique ou sauvage.

Il est important de se référer à l'outil, car celui-ci est mis à jour en continu. C'est un outil interactif qui accompagne le professionnel de la santé dans l'évaluation de l'exposition à un animal et du risque de transmission de la rage. Il inclut les indications de prophylaxie postexposition (PPE).

2. Appliquer les recommandations produites par cet outil en fonction de l'évaluation de la situation. Les recommandations transmises sont basées sur les références suivantes :

- l'[algorithme d'aide à la décision pour la PPE contre la rage](#) du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ);
- le tableau des [Temps D'attente Du Résultat De L'analyse De La Carcasse Avant De Débuter La PPE - rage](#);
- la carte du [risque du secteur géographique - outil complémentaire dans la détermination de l'indication de la PPE contre la rage](#).

3. Consulter le PIQ pour obtenir davantage d'informations sur la [vaccination contre la rage](#) et la [prophylaxie antitétanique](#).

Si la PPE est recommandée, remplir le [formulaire de recommandation – vaccination contre la rage en postexposition](#) pour faciliter le suivi du calendrier.

4. Si vous devez administrer une PPE antirabique et/ou antitétanique suite à une exposition à risque à un mammifère et que vous n'avez pas accès aux produits immunisants nécessaires, vous devez référer les usagers impliqués au CLSC de sa région ou à l'urgence si hors des heures d'ouverture du CLSC.

En cas de doute sur l'évaluation du risque ou la conduite à tenir ainsi que pour demander l'analyse d'un mammifère, contacter rapidement la direction de santé publique de votre région (voir coordonnées ci-dessous).

Références

Québec.ca

- [Rage chez l'humain](#)
- [Rage chez les animaux](#)
- [Opérations de surveillance et de contrôle de la rage du raton laveur](#)
- [Signaler un animal sauvage blessé, malade ou mort](#)

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS)

- [Rage - Pour les professionnels de la santé](#)
- [Guide d'intervention visant la prévention de la rage humaine](#)
- [Temps d'attente du résultat de l'analyse de la carcasse avant de débiter la prophylaxie postexposition \(PPE\) - Rage](#)
- [Vaccination contre la rage en postexposition - formulaire de recommandation](#)
- [Formulaire de signalement - Demande d'évaluation du risque de rage d'un animal domestique mordeur](#)
- [Questionnaire d'enquête de morsure ou d'autre exposition potentielle à la rage par un animal \(outil facultatif pour soutien à l'enquête auprès d'une personne potentiellement exposée\)](#)

Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)

- [Protocole d'immunisation du Québec](#)
- [Vaccin contre la rage](#)
- [Immunoglobulines contre la rage](#)
- [Vaccins - Aide à la décision pour la prophylaxie antitétanique](#)

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

- [La rage](#)
- [Rage : risque du secteur géographique](#)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs

- [Opération de vaccination des animaux sauvages en Estrie, en Montérégie, au Centre-du-Québec et dans les parcs de la région de Montréal : le Ministère poursuit la lutte contre la rage du raton laveur au Québec](#)

Pour joindre ou déclarer une MADO à la Direction de santé publique de Lanaudière

Durant les heures ouvrables (**8 h à 16 h 30**) :

- **Courriel** : maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca
- **Télécopieur** : 450 759-3742
- **Téléphone** : 450 759-6660, option 1 ou 1 855 759-6660, option 1

En dehors des heures ouvrables :

- 450 759-8222, faites le 0 et demandez le professionnel de garde en santé publique

Formulaire à utiliser pour la déclaration MADO : [Formulaire AS-770](#)

Pour consulter la liste des MADO à déclarer par le médecin, utiliser le lien : [Liste des maladies, infections et intoxications à déclaration obligatoire \(MADO\)](#) - Médecins (gouv.qc.ca)

Publication

- Direction de santé publique, Santé Québec Lanaudière

Responsable de la publication

- D^{re} Joane Désilets, coordonnatrice médicale, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

Rédaction

- D^{re} Joane Désilets, coordonnatrice médicale, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

Avec la collaboration de

- Isabelle Couture, ICASI, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses
- Patricia Cunningham, conseillère en soins infirmiers, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses
- Julie Larivière, chef d'administration de programme, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses
- Jacques Dessureault, coordonnateur, équipe de vaccination, dépistage et prélèvement, direction des soins infirmiers

Mise en page

- Véronique Sirois, agente administrative, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

La version PDF de ce document est disponible dans la rubrique *Santé publique*, à la section *Documents utiles*, sous l'onglet [Appel à la vigilance](#) du site Web de Santé Québec Lanaudière.

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.